

**Monique CHEMILLIER-GENDREAU**  
***Rendre impossible un État***  
***palestinien. L'objectif d'Israël depuis***  
***sa création***

(Textuel 2025, 160 p., 17,50 €)

On ne présente plus Monique, (MCG), éminente juriste, toujours active, douée d'un sens de l'analyse d'une finesse assurée, sans emphase, toujours avec le mot juste. C'est ce sens de l'analyse précise, appuyée sur un ensemble de textes juridiques, de documents historiques, nombreux et divers, sur une vision critique du droit international qui lui sert pour démontrer de manière irréfutable la manière dont Israël depuis sa création, et dès avant celle-ci, a toujours rendu impossible la création d'un État palestinien. Commencé avant le 7 octobre, cet ouvrage a été achevé pendant le génocide au début du printemps 2025, à un moment où dans l'indifférence générale, le peuple palestinien se meurt.

L'auteure part d'un constat dressé dès la page 12 de son livre : « *la violation persistante de la norme du droit international qui reconnaît au peuple palestinien le droit à l'autodétermination est au cœur de la politique israélienne. Toutes les atteintes au droit international imputables à cet État à l'occasion du conflit ont été ou sont des violations secondaires inspirées par cette volonté principale* ». L'argumentation déployée par MCG s'appuie sur une lecture attentive des événements historiques et contemporains, depuis la naissance du mouvement sioniste jusqu'à l'actualité récente, afin de montrer comment, avant et après la création d'Israël, la volonté de s'appro-



prier la terre de Palestine a été une constante quelle que soit l'orientation politique du gouvernement car c'est la logique même du sionisme.

D'une part, l'auteure met en évidence l'objectif de l'État d'Israël de remettre en question le droit des Palestiniens à l'autodétermination (qui sont les occupants légitimes de cette terre) dès l'affirmation du projet sioniste au XIX<sup>e</sup> siècle et début du XX<sup>e</sup> siècle. La guerre de 1947-1948 constitue la première étape d'acquisition par la force de morceaux de territoire palestinien, ce qui est déjà contraire au Droit international, repris dans plusieurs résolutions des Nations unies. La guerre de 1967 illustre, pour l'auteure, la mise en œuvre du projet d'annexion du reste du territoire dans un double mouvement d'occupation de l'intégralité des Territoires Palestiniens Occupés (TPO), puis de sa colonisation progressive, jamais démentie jusqu'à aujourd'hui. La conséquence de cette première période a été catastrophique pour les palestiniens : Nakba, exil forcé, déplacements contraints, disparition des traces palestiniennes, discriminations et interdiction de tout retour.

## NOTES DE LECTURE

Par la suite, la volonté politique israélienne ne s'est pas démentie dans la mesure où cet État s'est ingénié à rendre caduque l'émergence d'un État. Le territoire d'abord, en le fragmentant, l'encerclant par un mur, en annexant par touches successives Jérusalem-Est et en expropriant les Palestiniens. La population ensuite, par divers procédés juridiques et par des pratiques visant à la disperser, la réprimer, la discriminer mais aussi en détruisant toute possibilité de vie dans les TPO. Les institutions enfin, qui ont été avec les Accords d'Oslo maintenues dans un lien de dépendance économique, financier et sécuritaire de sorte que l'Autorité Palestinienne a été en permanence humiliée et dévalorisée au point de devenir, pour les Palestiniens, un supplétif de l'armée israélienne. La ville de Jérusalem-Est a également subi moult affronts et est aujourd'hui

quasiment confisquée par Israël, au mépris du droit international.

Ce livre offre, à un moment crucial pour la compréhension des enjeux politiques de cette région, une mise en perspective historique fort pénétrante expliquant de belle manière l'objectif israélien de rejet de tout État palestinien. Plus largement, MCG pose un regard sévère et critique sur le droit international et sur la justice internationale. Construit avec l'espoir d'ordonner le monde sur le fondement de principes partagés, il n'a eu de cesse d'être contourné, méprisé, bafoué par les grandes puissances et par Israël, leur protégé, né de leur volonté de domination. Les grandes puissances portent une responsabilité historique immense dans cette déliquescence du droit, au détriment du droit des peuples, à commencer par celui du peuple palestinien.

205

**RAPHAËL PORTEILLA**